

1ère PARTIE

"L'avenir, ne peut-être évoqué du néant
nous ne pouvons le construire qu'avec
les matériaux que nous a légué le passé

E. DURKHEIM

L'ENSEIGNEMENT AU MAROC PENDANT LA PERIODE COLONIALE

0 - Introduction

De 1912 à 1956, le MAROC a subi la colonisation française. Cette période a vu la coexistence de deux types d'enseignement totalement différents :

- Le système d'enseignement traditionnel Arabo-musulman, déjà existant, introduit au Maroc avec la conquête Arabe dès le VII siècle ;
- Le système d'enseignement moderne, introduit à partir de 1912 par la colonisation française.

Nous allons procéder d'abord à l'analyse de ces deux types d'enseignement, qui sont à l'origine de l'instauration du dualisme culturel. L'Etude de la situation scolaire durant la période coloniale présente un grand intérêt, et doit être prise en considération pour qui conque qui veut traiter des problèmes de l'enseignement du Maroc indépendant ; car c'est en fonction de cet héritage historique que se sont élaborés jusqu'ici les objectifs éducatifs marocains.

LE SYSTEME D'ENSEIGNEMENT TRADITIONNEL

L'enseignement traditionnel a été introduit au Maroc à partir du VII siècle, avec la conquête Arabe , qui a apporté aux marocains la religion musulmane (Islam) ainsi que la langue arabe . L'Islam ne s'est pas imposé uniquement comme une religion, il représentait aussi une civilisation et une culture qui ont connu, durant des siècles, un grand rayonnement .

L'enseignement traditionnel est appelé ainsi car il fait référence à la tradition Arabo-Musulmane . Le Coran est à la base de cet enseignement et les textes sacrés servent à l'apprentissage de la lecture et de l'écriture .

L'enseignement traditionnel n'a jamais obéi à des structures qui permettent de le comparer , par exemple, au système d'enseignement moderne ; néanmoins, on pouvait en distinguer trois niveaux, qui constituaient les trois cycles , primaire , secondaire et supérieur. Le premier était représenté par les écoles coraniques , le deuxième par les Médersas dans les villes et Zaouias dans les campagnes, enfin le niveau supérieur l'était par l'université de la Karaouiyine et ses annexes .

A - Organisation générale, méthodes et contenu

L'organisation de l'enseignement traditionnel était très fragmentaire et localisée. Elle reflète d'ailleurs celles des structures économiques et des institutions sociales et politiques de cette époque .

I - Les écoles coraniques

C'étaient les écoles primaires qui recevaient les enfants âgés de 5 à 6 ans ; elles existaient dans presque toutes les régions du Maroc . L'envoi des enfants y'était considéré par les parents comme un devoir religieux car le Coran appris dès l'enfance protégé contre les déviations et établit solidement la croyance aux dogmes de la foi . L'enfant était confié au "Fquih " (maitre d'école coranique) qui

était chargé de la formation en usant de tous les moyens parmi lesquels le chatiment corporel .

Pour exercer ce métier le "Fquih " devait réunir certaines caractéristiques dont les plus importantes étaient :

- La connaissance parfaite du coran ,
- La connaissance de toutes les modalités de la prière
- La piété et la jouissance d'une bonne réputation .
- L'enseignement dispensé dans les écoles coraniques n'était pas gratuit ; en effet, les parents devaient payer une certaine somme d'argent au "Fquih " ; soit tous les Mercredi (La Rbaïya) soit tous les mois .

Pour ce qui est des méthodes d'enseignement dans les écoles coraniques ; elles étaient très archaïques et totalement différentes de celles des écoles modernes . Elles étaient fondées sur des principes traditionnels , hérités de père en fils .

L'Enseignement n'exigeait de la part de l'enfant aucun effort de réflexion , il devait mémoriser les versets du Coran sans aucune explication . Que ce soit pour la lecture ou pour l'écriture , tous les niveaux étaient enseignés en même temps et dans une même salle .

4) Méthode d'enseignement de la lecture :

La méthode d'enseignement de la lecture consistait à donner à l'enfant une "Louha " (tablette de bois ou d'argile) sur laquelle sont inscrites les lettres de l'alphabet arabe .

L'enfant devait alors passer par les étapes suivantes :

- 1 - Lecture des lettres de l'alphabet ,
- 2 - Lecture des voyelles ,
- 3 - Combinaison des lettres et des voyelles en vue de l'articulation de la syllabe et du mot , avec mention du nom de la lettre et de la voyelle .

4 - Articulation du mot par la pensée, sans épélation et lecture courante d'un verset.

L'apprentissage de la lecture pouvait durer de deux à quatre ans.

B) - Méthode d'apprentissage de l'écriture :

L'apprentissage de l'écriture à l'école coranique se déroulait en quatre étapes :

dans une première étape le "Fquih" traçait sur la "Louha" avec la pointe d'un roseau sans la tremper dans l'encre, les lettres de l'alphabet que l'élève garnissait ensuite d'encre, en suivant avec son roseau les sinuosités ainsi tracées à sec.

Dans une deuxième étape, l'élève devait reproduire sur une ligne indépendante les lettres écrites par son maître ; cette opération est appelée "Tahniche".

La troisième phase est celle de la dictée, qui consiste pour l'enfant à écrire ce que dicte le "Fquih" qui corrige instantanément les fautes commises.

Dans la dernière étape, l'enfant recopie des versets directement du Coran.

La durée des études à l'école coranique variait selon les aptitudes et le travail des enfants. Aucune progression annuelle n'était définie pour cet enseignement qui tout en s'adressant à une collectivité, gardait son caractère individuel.

Une fois que l'élève arrivait à apprendre par coeur les soixante versets du Coran et à les écrire sans une faute, il recevait le titre de "Taleb" (lettré). Le titre lui permettait d'être admis dans une "Médersa" s'il poursuivait ses études en ville, ou dans une "Zaouia" s'il continuait des études à la Campagne.

Une première tentative pour changer l'enseignement coranique a eu lieu en 1920, avec la création des écoles coraniques rénovées (Msid Mujddad) par des particuliers qui se sont inspirés des expériences réalisées en Tunisie par KHEIRALLAH BEN MUSTAPHA.

Ces écoles nouvelles avaient pour but de pallier aux insuffissances des écoles traditionnelles sans toutefois abandonner l'enseignement religieux. Les changements consistaient dans l'introduction des principes pédagogiques des écoles françaises, et dans la diminution des horaires réservés au Coran, pour les remplacer par des cours d'explication du texte sacré ainsi que des cours de grammaire et d'arithmétique.

La première école coranique renouvée a été fondée en 1921 à FES et fut suivie par d'autres à RABAT, Salé, Marakech et Casablanca.

Mais malgré leurs apports positifs, l'influence de ces nouvelles écoles fut très limitée.

Une deuxième tentative de changement - sans succès - eut lieu en 1937 avec la promulgation d'un décret du Ministère des Sciences Islamiques, qui définissait le rôle de ces écoles, la nature des programmes d'enseignement et les personnes autorisées à les gérer.

Les programmes des écoles coraniques à cette époque étaient composés des matières suivantes :

- l'écriture et la lecture du coran
- la grammaire et la langue arabe
- les cours de morale

2- Les "Médersas"(écoles) et les "Zaouias" (confrérie religieuse)

Force est de constater que les études relatives à l'enseignement dans les "Medersas" et les "Zaouias" sont très rares pour ne pas dire inexistantes. Les quelques documents que nous avons trouvés concernent surtout les "Zaouias", ceci est dû certainement au fait que le rôle de ces dernières était plus important.

L'action des "Medersas" était très limitée et parfois même les élèves passaient directement de l'école coranique à l'université islamique représentée à l'époque par l'université de la "Karaouiyine" et ses annexes.

Pour ce qui est des "Zaouias", nous pouvons dire qu'elles ont jouées un rôle très important dans le processus d'islamisation de l'Afrique du Nord. Elles étaient au début , un lieu de méditation et de prière, mais comme il y avait un lien étroit entre la vie culturelle et la vie spirituelle, elles sont devenues aussi des centres d'enseignement.

BOUTROSE EL BOUSTANI (I) la définit comme un endroit où est dispensé un enseignement basé sur la religion islamique, elle porte le nom d'un saint homme qui était aussi son fondateur . Elle était composée d'une mosquée, d'une coupole qui abritait le cercueil du saint et de deux endroits : l'un pour la lecture du Coran et l'autre pour l'enseignement des sciences religieuses. Dans de nombreuses "Zaouias" il y avait des maisons pour heberger les étudiants, les voyageurs et les pauvres.

D'après cette description nous pouvons constater que les "Zaouias" avaient plusieurs rôles, un rôle éducatif qui consistait dans l'enseignement du Coran et de ses dérivés et un rôle social dans la mesure où elles constituaient un groupement d'entraide et de secours .

(I) BOUTROS EL BOUSTANI : "Dawr Azouia f'il Islam" Beyrouth
Dar Al Nachr 1960, 264 P

Certaines "Zaouias" - les plus grandes - avaient aussi une influence politique non négligeable et jouèrent parfois un rôle important dans la gestion des affaires de l'ETAT (A. el Ghouli). LES "Zaouias" n'étaient pas subventionnées par le pouvoir central et les "Cheikhs" (chefs) avaient le pouvoir absolu pour gérer les affaires de la confrérie selon leurs conventions.

L'enseignement dans les "Zaouias" était basé sur le Coran et la tradition prophétique mais; il y avait aussi un enseignement de langue et de grammaire arabe. L'enseignement se déroulait à la façon d'un cours magistral, les étudiants assis, formaient un demi cercle autour du "Cheikh" qui donnait son cours.

L'enseignement, dans certaines d'entre elles, n'était pas indépendant de celui donné à l'université de la "Karaouiyine" car certaines matières étaient enseignées en même temps dans les deux institutions, ceci était dû aux échanges qu'il y avait entre les "Oulemas" de ces "Zaouias" et ceux de la "Karaouiyine".

Pendant la période coloniale, l'enseignement dans les "Medersas" et les "Zaouias" n'a subi aucun changement aussi bien au niveau des méthodes qu'au niveau du contenu.

3 - L'Université de la "Karaouiyine"

L'^{La Mosquée} Université de la "Karaouiyine" fut fondée vers 859 par une femme, ^{la fille (Fatma)} fille d'un "Kairouanais". Cette vieille université de FEZ était considérée, à côté de celles de la Zitouna de Tunis et d'El Azhar du Caire, comme l'un des trois foyers religieux et intellectuels de l'Islam.

Elle était le lieu de rencontre de tous les lettrés du Maghreb. Elle a, en outre, joué un rôle très important dans le processus d'arabisation, et d'islamisation des tribus berbères.

C'est du XIV au XV siècle que cette Université connut l'apogée de son rayonnement. De savants y enseignaient toutes les disciplines de l'époque : histoire, philosophie, droit, mathématiques, musiques; médecine, etc

Des fondations Habbous, nombreuses et bien administrées assuraient l'entretien de l'édifice et la rétribution des maîtres ainsi que la subsistance des étudiants.

C'est au moment de la rupture des relations entre le Maroc et l'Espagne reconquise, que l'extention de l'université de FEZ fut arrêtés.

Lors de l'établissement du traité du protectorat en Mars 1912, la "Karaouiyine" était en pleine décadence. L'enseignement autrefois universel, était réduit à l'enseignement de droit musulman et de grammaire.

En 1925 le corps enseignant à la "Karaouiyine" se composait de 141 oulemas, ces derniers ne peuvent pas être comparés aux enseignants occidentaux, il s'agissait de savants qui exerçaient d'autres professions telles que Cadi (juge) ou Muffti (lecteur) et qui donnaient en même temps des cours à l'université. Les salaires qu'ils percevaient, étaient médiocres - entre 200 et 600 F

L'enseignement à la "Karaouiyine" était divisé en quatre branches :

A - Les Sciences juridiques qui comprenaient :

- Le droit
- le statut successoral
- Les principes et dogmes du droit

B - Les Sciences religieuses :

- La théologie
- La traduction prophétique
- La mystique
- Le panegyrique du prophète

C - Les Sciences Philosophiques

- La logique

D- Les sciences grammaticales :

- La syntaxe
- La morphologie
- La rhétorique
- prosodie et versification
- philosophie de la grammaire

Les cours dispensés à l'université de la "Karaouiyine" n'obéissaient pas à un emploi de temps régulier et il n'y avait aucun service qui s'occupait de l'organisation des enseignements . Il y avait seulement un ensemble de règles acceptées et respectées par la force de la tradition .

Les étudiants (" Tolbas") de la "Karaouiyine" étaient de deux sortes ; les " Tolbas" fassis qui vivaient avec leur famille à Fés et ceux venus d'autres régions du Maroc et qui vivaient dans les fondations Hobbous . En 1924 il y avait 700 étudiants dont 400 ruraux et 300 fassis ; en 1938 on dénombrait 780 dont 580 ruraux et 200 fassis .

Les premières réformes entreprises par le gouvernement du protectorat datent de 1914 . En effet quelques mesures furent prises ; parmi lesquelles la préservation des bibliothèques et surtout l'organisation d'un corps enseignant .

En 1917 , un deuxième type de réformes fût entrepris . Le traitement des " Oulemas" fut relevé , mais ils furent en même temps soumis à un contrôle plus étroit et astreints à faire des cours . Un conseil de contrôle fut créé et présidé par le sultan lui même ; ce conseil était chargé de la direction effective de l'université .

En 1935 a eu lieu la création , par un " Dahir" (décision royale) d'un conseil supérieur de l'organisation de l'enseignement public musulman à la " Karaouiyine" . Parmi les mesures prise par ce conseil , il faut citer :

- Le recrutement des " Oulemas"
- Le choix d'un programme d'études et de livres ,
- l'établissement d'un emploi du temps strict
- l'instauration d'un examen en fin d'année .

Les mesures ne furent pas acceptées par les étudiants qui ont réagi par des grèves et des manifestations .

Un autre " Dahir" , celui du 31 Mars 1931 , divisait l'enseignement à l'université de la "Karaouyne" en trois cycles : primaire , secondaire et supérieur , il déterminait les matières étudiées dans chaque cycle ainsi que des examens de passage .

Il y a eu aussi la création d'un emploi d'inspecteur ainsi qu'une définition des congés et des suppléances des professeurs. Devant le refus massif de ces mesures , un délai de trois ans fut accordé à tous les étudiants pour la mise en application de ce décret .

A l'aube de l'indépendance ; l'enseignement à l'université de la " Karaouyne " portait essentiellement sur l'étude du droit coranique (Chraa") et de la langue arabe . Il comprenait trois cycles : primaire , secondaire et supérieur . Les études comportaient des examens à la fin de chaque trimestre ainsi que des épreuves à la fin de chaque cycle .

B - L'enseignement traditionnel dans la ville de Casablanca

L'enseignement traditionnel Arabo-islamique dans la ville de Casablanca était identique à celui qui existait dans les autres régions du Maroc . Le niveau primaire était représenté par les écoles coraniques et le niveau secondaire par les " Medersas" . Il n'y avait pas d'enseignement traditionnel supérieur . Les méthodes ainsi que le contenu de l'enseignement traditionnel étaient les mêmes que dans les autres villes marocaines.

Y. Simgi

En 1949, il y avait à Casablanca 423 écoles coraniques avec 9462 élèves, ce qui représentait, à l'époque, 12,4 % des enfants d'âge scolarisable. Ces effectifs dépassaient ceux de l'enseignement "franco-marocain" moderne, qui s'élevait la même année, à 6685 élèves.

Le secteur de l'ancienne Médina comprenait 78 écoles coraniques avec 3021 élèves, celui de la nouvelle Médina 212 écoles avec 3134 élèves, celui des quartiers industriels 133 écoles avec 1298 élèves.

Pour ce qui est des écoles coraniques rénovées, il y en avait 2 à Casablanca en 1924, l'une d'elles dispensait un cours quotidien de français. Mais le succès de ces deux écoles fut de courte durée, car elles coûtaient cher et leur enseignement ne valait pas celui des écoles modernes. En 1943 fut inauguré un "Msid ilmi" (école coranique scientifique).

Les 6 "Medersas" de 1939, comptant 490 élèves, passant à 19 en 1945 avec 3015 élèves, et à 26 en 1948 avec 4980 élèves soit 1/5 de l'effectif total du Maroc; En 1952 le nombre total des élèves était de 5670. Parmi toutes les "Medersas", deux seulement préparaient au certificat d'études primaires musulmanes et étaient régies par le "Dahir" du premier Avril 1935, donc autorisées et contrôlées par la D.I.P. C'était la "Medersa du prince Moulay Hassan", qui comptait, en 1948, 12 classes et 600 élèves toutes deux étaient situées en nouvelles Médina et leur corps enseignant était, en grande majorité, originaire de Fès. Les autres "Medersas" ne se distinguaient des écoles coraniques que par un enseignement de l'arabe plus poussé. Elles ne préparaient à aucun diplôme et ne faisaient pratiquement aucune place aux disciplines modernes.

C - Evolution de l'enseignement traditionnel pendant
la période coloniale :

On ne peut pas dire que l'enseignement traditionnel ait subi des changements importants durant les quarante quatre ans de colonisation française. A part les tentatives de rénovations des écoles coraniques, en 1920, et de la "Kara yine", en 1931, l'enseignement traditionnel a gardé son aspect initial au niveau des méthodes et du contenu. Par son formalisme, il excluait toute tentative de renouveau et tout changement.

Les grandes lignes de cet enseignement étaient :

1 - Son caractère essentiellement religieux ; non seulement l'appareil scolaire était strictement religieux mais, la science elle-même se limitait à la connaissance révélée. L'instruction n'avait qu'un seul but : la connaissance de la religion et de ses sciences appliquées.

2 - Dans l'enseignement traditionnel Arabo-musulman il n'y avait pas de clivage entre l'éducation au sens large du terme et l'instruction au sens précis. Le terme arabe de "Tarbiya" (éducation) les regroupait tous les deux.

3 - C'était un droit exclusivement masculin, ceci est dû à la nature de la conception féminine dans la religion musulmane. La femme devait s'occuper uniquement de son foyer et ceci n'exigeait aucune instruction. D'autre part elle ne pouvait en aucun cas accéder à un poste de commandement quelconque. Les hommes avaient tous les droits sur les femmes, c'est ainsi qu'on peut lire dans le Coran à la "Sourate des femmes" :

" Les hommes sont responsables des femmes par le fait que Dieu les a préférés à elles et aussi par le fait que les hommes dépensent leurs biens pour elles".

CHAPITRE 2

LE SYSTEME D'ENSEIGNEMENT MODERNE

L'enseignement moderne fût introduit au Maroc à partir de 1912 avec le protectorat français. Cependant il y avait avant cette date, dans les régions du Maroc, quelques établissements scolaires de l'Alliance Française, qui, seront repris après 1912 par la D.I.P. (direction de l'instruction publique).

L'organisation de l'enseignement moderne au Maroc a subi de nombreuses modifications durant les quarante quatre années de protectorat.

A - La 1ère organisation de l'enseignement moderne de 1912 - 1920

Le premier Novembre 1912, le général Lyautey était nommé commissaire résidant général de la République Française au Maroc. Par une décision du premier Novembre de la même année, publiée au bulletin officiel, était créé un service de l'enseignement confié à MR. LOTH, ancien directeur du collège Alaoui à Tunis. Après un ralentissement, dû à la déclaration de guerre en 1914, il y a eu une deuxième étape dans l'organisation de l'enseignement moderne. En effet, le 23 Décembre 1915 était créée une direction de l'enseignement, également confiée à MR. LOTH. En Octobre de la même année, s'était réunie à Rabat une commission sous la présidence du Général Lyautey pour définir les bases de la politique de l'enseignement "indigène". De ces travaux naquit la philosophie de l'enseignement colonial au Maroc : elle inspirera la politique éducative du protectorat jusqu'en 1956.

Les objectifs de ces premières années du protectorat étaient :

- - 1 le maintien et le développement de l'enseignement primaire européen et israélite.
- - 2 L'élaboration d'une doctrine marocaine qui concerne l'enseignement

professionnel destiné aux marocains musulmans.

3 - Assurer l'enseignement de la langue Arabe afin de recruter des interprètes pour l'occupation ; à ce sujet il faut noter que dès sa nomination ; le général Lyautey avait organisé une école supérieure de langue arabe.

En Décembre 1919 Mr. LOTH était remplacé par MR. Georges HARDY, précédemment inspecteur général de l'enseignement en Afrique Occidentale française. Le 15 Février 1920, un bureau de l'enseignement des marocains musulmans était créé et confié à MR. Luis BRUNOT. Par un décret du 26 Juillet 1920 fut créé la D.I.P.

B - La 2ème organisation de l'enseignement moderne
1920 - 1956

Cette nouvelle organisation, plus large et plus complète, restera pratiquement inchangée jusqu'à l'indépendance. Il faut noter cependant le changement, intervenu en 1947, qui concernait la liberté d'accès des marocains musulmans à tous les établissements d'enseignement français

La D.I.P. avait son centre administratif à Rabat. Elle avait à sa tête un haut fonctionnaire détaché du Ministère français de l'éducation nationale ; à ses côtés un lettré marocain assurait en tant que délégué du grand Vizir (premier ministre) une liaison avec le Makhzen central (nom donné par les français au pouvoir central)

La D.I.P. était composée de quatre services d'enseignement :

I - Le service de l'enseignement primaire européen et
Israélite

Ce service était ainsi appelé parce que, non seulement il s'occupait des écoles maternelles et des écoles franco-israélites créés par le protectorat dès son origine pour scolariser les jeunes marocains israélites.

Le Service contrôlait également les écoles privés de l'alliance Israélite Universelle (A.I.U) qui, avait ouvert sa première école au Maroc en 1862. Ces écoles étaient subventionnées par la D I P et, qu'il s'agissait des maitres et de l'inspection des programmes et des horaires, elles différaient peu des écoles franco_israélites.

L'enseignement était donné en français dans les écoles maternelles, des villes où étaient accueillis les enfants de 4 à 6 ans et dans les écoles primaires dites "Européennes" qui recevaient les enfants de 6 à 14 ans et qui préparaient aux examens d'entrée dans les collèges et les lycées et au certificat d'études primaires. Ces établissements étaient répartis entre les neuf circonscriptions d'inspection suivantes :

Casablanca I	FES	OUJDA
Casablanca II	MARRAKECH	RABAT
Casablanca III	MEKNES	TANGER

2 - Le service de l'enseignement secondaire européen

Cet enseignement comportait sept années d'études et avait pour sanction l'examen du Baccalauréat classique, moderne ou technique. Il était donné, dans les lycées ou dans les collèges, par des professeurs français généralement recrutés dans la métropole.

3 - Le service de l'enseignement musulman

a) L'enseignement primaire : Il était donné aux jeunes marocains musulmans, en français avec une part minime pour l'arabe, dans des écoles urbaines, rurales, des écoles d'apprentissage et des écoles de fillettes musulmanes.

Ce n'est qu'à partir de 1947 que les enfants marocains étaient admis dans les écoles et les lycées français.

Les études primaires musulmanes étaient sanctionnées par le certificat d'études primaires musulmanes (C.E.P.M.) qui permettaient aux élèves de se diriger vers les cours complémentaires musulmans et les collèges musulmans.

Les écoles primaires musulmanes étaient réparties entre les neuf circonscriptions suivantes :

Casablanca I	FES	OUJDA
Casablanca II	MARRAKECH	RABAT
Casablanca III	MEKNES	TANGER

b) L'enseignement secondaire : Il était dispensé par des collèges musulmans, il comprenait :

- une section moderne qui préparait au baccalauréat dit "marocain"
- une section agricole
- une section professionnelle

4 - Le service de l'enseignement technique

Cet enseignement existait depuis la création de la D I P mais, ce n'est qu'à partir de 1945 qu'il se constitua en un service unique. L'orientation professionnelle était rattachée à ce service.

Pour ce qui est de l'enseignement supérieur, il était limité à Rabat et Casablanca, il était dispensé à l'institut des hautes études marocaines, au centre d'études supérieures scientifiques et dans les centres d'études juridiques.

C - L'enseignement "Franco-Marocain" dit moderne

En 1912 avec l'instauration du protectorat a commencé la conquête morale de la population marocaine par le moyen de l'école, mais cette école moderne s'est heurtée à la mentalité marocaine musulmane pour laquelle l'instruction était exclusivement religieuse.

Pour les marocains musulmans, envoyer leurs fils, l'école de colonisation, c'était les envoyer à l'initiation de la religion chrétienne.

37

De 1912 à 1920, le général Lyautey et ses collaborateurs avaient essayé d'élaborer d'une façon un peu hasardeuse, une politique scolaire réservée aux marocains musulmans. Les bases de cette politique furent jetées au cours des travaux d'une commission qui se tint à Rabat en Octobre 1919 sous la présidence de Lyautey lui-même.

Le projet Lyautéen était fondé sur le droit à la différence, comme il le disait : "On peut faire un très beau et bon Maroc en restant marocain et musulman"; Mais l'affirmation de ce principe engendrait une discrimination scolaire à tonalité raciste et le conservatisme social. La politique du protectorat, comme le disait Lyautey vise : "à ce que les gens et les choses restent à leurs places anciennes, à ce que ceux qui sont les chefs naturels commandent et à ce que les autres obéissent". (I)

Ce n'est qu'à partir de 1920 que fut organisé l'enseignement franco-marocain dit moderne réservé aux marocains, il comprenait :

- 1) Les collèges musulmans.
- 2) Les écoles et collèges berbères
- 3) Les écoles de fils de notables
- 4) Les écoles urbaines
- 5) Les écoles d'apprentissage
- 6) Les écoles rurales
- 7) Les écoles de filles.

1) - Les collèges musulmans

Créés en 1915 à Rabat et à Fes, ces établissements s'adressaient à l'élite sociale de la population dont les enfants étaient appelés à devenir des fonctionnaires et des magistrats. Ils donnaient un enseignement secondaire.

II) Daniel Rivet : "Ecole et colonisation au Maroc : la politique de Lyautey au début des années 20", un cahiers d'histoire, 1976, P. 174.

Le collège de Fés ne recevait que des élèves de cette ville ; celui de Rabat recevait des élèves de tous les points du pays. L'enseignement arabe était donné par des maîtres marocains et se basait sur l'étude de la langue, de la littérature arabe de la morale et du droit religieux. L'enseignement français était donné par des maîtres français et comportait l'étude de la langue française, de l'histoire de la géographie, des mathématiques et des sciences appliquées.

Les élèves, pourvus obligatoirement, à l'entrée au collège, du certificat d'études primaire "indigènes" recevaient dans le premier cycle et pendant quatre ans, un enseignement général commun à la fin de ce cycle et subissaient l'examen du certificat d'études secondaires musulmans. Après une première sélection. Ils poursuivaient leurs études dans le deuxième cycle durant deux ans. Le deuxième était sanctionné par un diplôme d'études secondaires musulmanes.

2)- Les écoles et collèges berbères.

Ils étaient affectés aux populations berbères et donnaient un enseignement primaire et secondaire mais, où la langue arabe était bannie. Il est clair que le projet du protectorat était de séparer les berbères du reste de la communauté arabe.

La signature le 16 Mai 1930 du " Dahir berbères " en est la preuve éclatante.

Le projet des écoles berbères fût approuvé à la fin de Mai 1923; elles étaient réservées exclusivement aux enfants berbères et donnaient un enseignement général limité. Dans ces écoles la seule langue d'enseignement était le français, et les instituteurs étaient tous français. A côté de ces écoles il y avait aussi des collèges dont le plus célèbre est celui d'Azrou, ouvert en 1927. Paul Marty (2) donne une définition des écoles berbères: "L'école Franco-berbères c'est l'école française par l'enseignement et la vie; berbères par le recrutement et le milieu française par le milieu."

(2) Paul Marty : "Le Maroc de demain ", Paris 1925, P. 241

berbère par les élèves. Donc pas d'intermédiaire étranger.

Tout enseignement de l'arabe toute intervention du "Fquih" et toute manifestation islamique seront rigoureusement écartés".

En Octobre 1923, six écoles berbères furent créées dans les régions militaires de Fés et Meknès une septième école était ouverte en Janvier de la même année à Ahermoumou.

3)- Les écoles de Fils de notables :

Les écoles constituaient le cycle primaire des colléges musulmans.

Les établissements recevaient comme leur nom l'indiquait les enfants de la bourgeoisie marocaine. Leur programme d'étude comprenait quatre parties :

A)- l'enseignement du coran, confié à un "Fquih" (maitre d'école coranique) et qui était donné suivant les méthodes traditionnelles des écoles coraniques.

B)- l'enseignement de la morale religieuse, confié également au "Fquih"

D)- enfin l'enseignement du français qui était confié à des enseignants français . Il comprenait des leçons de langages et de choses, la grammaire et l'orthographe la lecture la récitation la composition française la morale le calcul l'histoire des grands hommes de France les rudiments de la géographie et le dessin.

4) - Les écoles urbaines :

Les écoles urbaines étaient comparables aux écoles primaires ; elles recevaient les enfants des artisans des boutiquiers et des agents subalternes de l'administration , leur programme d'étude comportait à coté du français du calcul et des connaissances usuelles et aussi un peu d'arabe. Mais une place

très important était faite pour les travaux de dessin et de préapprentissage manuel ; tels que le menuiserie , l'ébénisterie , l'ajustage , l'assemblage etc... . Les écoles urbaines étaient destinées à conduire les élèves vers les écoles d'apprentissage .

5) - Les écoles d'apprentissage :

Le but de ces écoles était de former des apprentis ayant des connaissances en dessin et en calcul , autant qu'en technologie pratique et théorique . Les cours étaient donnés par des maîtres ouvriers chargés des travaux pratiques , et des instituteurs chargés de l'éducation professionnelle et de cours théoriques . Les études dans ces écoles duraient pendant trois ans et étaient sanctionnées par un examen pour l'obtention du certificat d'apprentissage .

6) - Les écoles rurales :

Elles étaient réservées aux enfants qui habitaient dans les campagnes . Elles donnaient un enseignement essentiellement agricole . Du point de vue politique et social , l'école rurale avait pour but de maintenir les enfants à la campagne et d'éviter tout ce qui pouvait les engager à aller en ville .

7) - Les écoles de filles :

Comme leur nom l'indiquait , ces écoles étaient réservées aux filles , à qui l'on donnait une instruction diversifiée : langue française , broderie , couture etc
L'enseignement des filles a été très difficile à établir et à organiser . En effet cette entreprise s'est heurtée aux traditions et aux préjugés concernant la femme musulmane . Il faut noter que les écoles n'avaient pas un programme d'étude commun ; le programme de chacune était élaboré selon les goûts exprimés par les parents . Aucun examen ne sanctionnait cet enseignement plus pratique qu'intellectuel .

Nous pouvons constater la multiplicité des types d'écoles

qui caractérisait l'enseignement " Franco-marocain" , dans l'un de ses rapports M. L Brunot chef du service de l'enseignement musulman au Maroc écrivait :

" ... c'est qu'en effet , au Maroc , il existe une sorte de classement des individus par groupes aux contours plus au moins estampés , qu'on peut comparer à des castes ou même à des classes sociales hiérarchisées . Chaque individu reste dans son groupe et ne s'en évade qu'exceptionnellement . Il serait trop long de décrire en détail cette situation , quelques exemples cependant pourront en donner une idée . Un rural peut , par sa science , devenir un clerc , peut-être un "Cadhi" ; mais il ne consentira jamais à devenir un artisan ou un commerçant . Un fonctionnaire est le plus souvent un citadin de bonne famille . Un soldat est une sorte d'excommunié d'une tribu . Un habitant de Fés accepte d'être ferblantier , mais non un habitant de Marrekech ou de Rabat . Un marchand d'huile est nécessairement un soussi . Une citadine veut bien broder mais dédaigne de tisser un tapis , etc ... Chacun dans son groupe peut s'élever , s'enrichir , s'illustrer , mais ne cherche que rarement à passer dans le groupe voisin .

Dans une société aussi compartimentée que celle là , nos traditions scolaire empreintes d'un esprit démocratique et égalitaire qui ne correspond pas à celui des marocains ne pourraient causer que des troubles et un déséquilibre parfaitement inutile en tous cas nullement désiré par la population . L'école ne doit pas de ce fait présenter sur tout le territoire un caractère uniforme...

" (3)

Cet extrait résume bien la politique du protectorat, qui visait à instaurer et maintenir la division au sein de la société marocaine sinon quelle autre explication donner à cette multiplicité de types d'écoles ?

(3) M.L. Brunet : " Rapport sur l'enseignement des Musulmans au Maroc" D.I.P. 1920 , P .7

L'Enseignement moderne dans la ville de Casablanca

La progression des effectifs scolaires à Casablanca était très lente. En 1914, sur une population scolaire de 2413 élèves, on ne comptait que 147 marocains. Le général Lyautey, dans une note adressée au directeur du service de l'enseignement, écrivait : "Ce chiffre est vraiment désolant". Il demandait aussi d'activer la construction d'écoles "Franco-Marocaine" dans cette ville.

Contrairement à ce qui se passait dans les autres villes, à Casablanca, c'étaient les notables qui boudaient l'école française. R. Gaudefroy-Démonbynes écrivait que si en 1913 l'école "Franco-Marocaine" de Marrakech était surtout fréquentée par des fils de notables, cependant que les enfants de classe inférieures la quittaient, le contraire se produisait à Casablanca en raison de l'abstention des notables.

Ce que l'on remarque, c'est que l'enseignement instauré par la colonisation n'a pas connu, au début, un grand succès, cela était dû, d'une part, à la méfiance des parents et, d'autre part, à l'opposition des maîtres d'écoles coraniques. Ce n'est qu'à partir de 1930 que l'enseignement "Franco-Marocain" a pu connaître un certain succès.

En 1931, la statistique des écoles musulmans de garçons, à Casablanca était la suivante :

ETABLISSEMENTS	Nbr de classes	Personnel	Nbr d'élèves
Ecole de fils de notable (ancienne Médina)	7	11	271
Ecole Urbaine de la femme blanche	6	10	256
Ecole Urbaine du Derb Omar	8	10	313
Ecole Professionnelle de la femme blanche	6	6	100
Ecole Professionnelle Maritime	1	2	25
T O T A L	40	52	965

G. M. C. S.

L'enseignement moderne "Franco-Marocain" à Casablanca

était identique à celui existant dans les autres villes marocaines. L'école des fils de notables ouverte en 1919 était fréquentée par les enfants de la bourgeoisie.

L'école professionnelle était destinée aux fils d'artisans et de petits commerçants, quant à l'école urbaine, elle occupait une place intermédiaire entre les deux précédentes mais, elle était plus proche de l'école professionnelle car elle faisait une place importante au dessin et aux travaux de préapprentissage manuel.

En ce qui concerne l'enseignement féminin, il n'a pu être organisé qu'à partir de 1931. Il y avait 2 écoles de filles à CASABLANCA, la première située à l'ancienne Médina était réservée à une clientèle bourgeoise, la seconde destinée à la population scolaire d'origine modeste était située à la nouvelle Médina.

Les effectifs des écoles de fillettes musulmanes en Novembre 1934 à Casablanca :

ECOLES	EFFECTIFS
Ecole de l'ancienne Médina	301
Ecole de la nouvelle Médina	225

Comme nous pouvons le constater, l'enseignement des filles était très limité, ceci était dû à la conception de la femme dans la religion musulmane et à certains préjugés véhiculés par de fausses traditions.

Vers l'année 50 - 51, Les différences entre les trois types d'écoles qui constituaient l'enseignement "Franco-Marocain" commençaient à disparaître. C'est ainsi que

le certificat d'études primaires était préparé en même temps dans les écoles des notables et dans les écoles urbaines, avec les mêmes programmes d'enseignement. L'enseignement "Franco-Marocain" commençait à gagner du terrain.

Les effectifs des garçons s'élevaient à 7325 en 1951 après avoir été de 2126 en 1941 et de 4407 en 1947 (4). en 1951, environ 16 % des garçons fréquentaient les écoles "Franco-Marocaines", il faut y ajouter ceux qui suivaient les cours d'une école publique européenne, ils étaient au nombre de 299, ceux qui fréquentaient une école privée européenne étaient 63, et, enfin, les inscrits dans les écoles libres musulmanes, reconnues par la D I P (Direction de l'Instruction Publique), étaient évalués à 1414.

Les écoles de filles étaient en 1951 au nombre de 5, 2 en ancienne Médina, 2 en nouvelle Médina et une à AIN CHOK avec un total de 3715 élèves.

Pour ce qui est de l'enseignement secondaire, ce n'est que vers les dernières années du protectorat qu'il fût organisé. C'est en 1949 qu'était ouvert le collège Moulay Hassan à Casablanca. Avant cette date les casablançais qui voulaient continuer leurs études secondaires, avaient le choix entre le collège Moulay Youssef à Rabat ou les établissements secondaires européens de la ville (ce n'est qu'à partir de 1947 que les marocains furent admis dans les établissements français).

Nous présentons dans le tableau suivant les effectifs des élèves marocains musulmans dans l'enseignement secondaire à Casablanca pour l'année scolaire 1950 - 1951.

(4) A. ADAM "CASABLANCA", tome II, Edit. CNRS - PARIS 1968
P. 463

ETABLISSEMENTS	GARCONS	FILLES
COLLEGE MUSULMAN	362	
LYCEE LYAUTEY	204	
LYCEE DE JEUNES FILLES		21
ECOLE INDUSTRIELLE	31	
COLLEGE MERS SULTAN	3	23
INSTITUTION MAINTENON (PRIVEE)		32
T O T A L	600	76

Evolution de l'enseignement moderne pendant la période coloniale

27 Comme nous l'avons déjà cité, de 1912 à 1920 le général Lyautey avait essayé d'implanter un enseignement moderne réservé au Maroc. Mais les premières expériences ne furent pas concluantes et cela pour diverses raisons, dont la plus importante, était la résistance du milieu traditionnel marocain, fortement imprégné par la religion musulmane, et, pour qui fréquentait l'école du colonisateur français, c'était s'initier à la religion chrétienne.

L'enseignement moderne "franco-marocain" n'a pas subi de grand changement durant la période coloniale. A part quelques réformes timides, il est resté inchangé jusqu'à l'indépendance.

Une première réforme eut lieu en 1930, elle concernait la réorganisation des collèges musulmans et de la préparation du baccalauréat. C'est ainsi qu'à l'intérieur de ces collèges furent créées deux sections différentes : une section spéciale qui préparait un groupe d'élèves au baccalauréat et comportait deux options dès la sixième (latin pour la bac A et anglais pour le bac B.), et une section générale, qui préparait les autres élèves au diplôme d'études secondaires musulmanes. Le temps consacré dans la première section aux études de langues vivantes ou de latin était réservé dans la deuxième à des études de droit musulman et d'arabe.

En 1934, le comité d'action marocaine, qui regroupait les partis nationalistes, proposa un plan de réforme de l'enseignement destiné aux marocains. Le plan insistait sur l'utilisation de la langue arabe comme véhicule de l'enseignement et demandait aussi l'enseignement de la culture islamique, de l'histoire et de la géographie marocaine. Toutes ces revendications furent refusées par les autorités du protectorat, qui considéraient que l'enseignement de ces matières pouvait contribuer à la formation de sentiments nationaux et patriotiques chez les marocains.

En Juillet 1946, une commission, formée d'intellectuels français et marocains, était convoquée par le Président Général Eirik Labonne ; elle devait se prononcer sur l'organisation de l'enseignement au Maroc. Les six principes que cette commission adopta étaient :

- 1) l'enseignement primaire obligatoire pour tous les marocains des deux sexes ;
- 2) la gratuité de l'enseignement dans les établissements officiels
- 3) la liberté de l'enseignement à tous ses degrés, dans toutes ses branches, sous réserve d'une réglementation spéciale à déterminer ;
- 4) l'utilisation de l'arabe comme langue de base dans l'enseignement, qui devait revêtir un caractère marocain ;
- 5) l'unification des programmes de l'enseignement primaire pour tout le Maroc ;
- 6) liberté d'accès pour tous les habitants du Maroc à tous les établissements d'enseignement public.

A part le sixième point, toutes les autres recommandations ne furent pas prises en compte par la suite.

L'enseignement des marocains musulmans a été non seulement une oeuvre pédagogique et administrative, mais, encore et surtout, une oeuvre politique d'attirance. L'instruction n'était pas une fin en soi ; c'était un moyen de mener la conquête morale, véritable but de cette école. Son rôle ne consistait pas à démocratiser la société marocaine, mais, au contraire, à préserver le conservatisme qui régnait. Elle ne devait pas non plus fabriquer une élite nationaliste, qui pouvait constituer un danger pour l'avenir du protectorat.

L'entreprise scolaire du protectorat n'était pas un instrument de libération ; Georges Hardy, directeur de la D.I.P. écrivait en ces termes :

" Ne songez ni à l'émancipation du citoyen marocain ni à l'affranchissement de l'esclave, ni à la liberté de la femme ; quand vous connaîtrez le milieu marocain, vous estimerez que ces poncifs transplantés ici sont des danger".

Il écrivait aussi dans son livre "une conquête morale"

"... le recrutement de l'enseignement primaire supérieur doit faire l'objet d'un tiage attentif, il s'agit en effet de faciliter l'accès des carrières administratives à ceux dont la famille à toujours secondé avec honneur notre oeuvre civilisatrice et mis son prestige héréditaire au service de nos institutions.... il faut surtout éliminer avec soin ceux dont les facultés, même brillantes sont insuffisamment équilibrées, tous ceux qui feront servir à la satisfaction de leurs appétits la savoir qu'on leur donnera, qui pousseront leurs congénères à des révoltes et qui garderont toutes leur vie l'inquiétude et la cruauté du loup mis en cage.... "

Il reste à dire un mot des écoles libres créées par les nationalistes marocains. Ces derniers refusaient d'envoyer leurs enfants à l'école du protectorat car, l'enseignement y était dispensé en français et ne tenait pas compte des spécificités arabo musulmanes. Ils refusaient aussi d'envoyer leurs enfants dans les établissements traditionnels où l'enseignement était figé et sans avenir. C'est ainsi que, vers 1935 furent créées des écoles libres, ("Madoriss hurra") qui avaient le statut d'écoles privées

(5) Opt. citée : P. 174

(6) G. Hardy : "Une conquête morale : L'enseignement en A.O.F
Paris - Edit : Armand Colin - 1917 : 12 :

et étaient organisées suivant le modèle français. L'arabe était la langue d'enseignement, même pour les matières scientifiques ; cependant quelques heures étaient réservées à l'enseignement de la langue française. Cet enseignement libre avait un certain prestige mais, ne pouvait rivaliser avec l'enseignement français mieux organisé et ayant de plus de moyens.

& - Conclusion de la première partie

/-)insi deux types d'enseignement totalement différents ont ils coexisté pendant la période coloniale (1912 - 1956). Un enseignement traditionnel arabo-musulman, non structuré, fondé uniquement sur la religion et dépourvu d'utilité pratique. Et un enseignement Franco-Marocain, caractérisé par la multiplicité de types d'écoles et la ségrégation social dans le recrutement des élèves.

Ces deux types d'enseignement n'avaient aucun lien entre eux, ni dans leurs organisation, ni dans leurs contenus ni dans leurs méthodes d'enseignement. Ils formaient des hommes appelés à prendre les commandes du pays, très différents les uns des autres, souvent diamétralement opposés.

Quels seront donc les choix du Maroc indépendant en matière de politique scolaire ?